Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 109 (1958)

Heft: 8-9

Nachruf: Nekrologe = Nos morts

Autor: P.K.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

François Delacoste †

Le 5 mai dernier, le corps forestier valaisan accompagnait au cimetière de Monthey la dépouille mortelle de leur doyen d'âge, M. François Delacoste, qui, deux jours plus tôt, au soir d'une vie bien remplie, s'était éteint paisiblement dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Né à Monthey en 1873, M. Delacoste suivit les cours du collège classique de St-Maurice et après avoir obtenu son certificat de maturité entra à l'Ecole Forestière de Zurich. Il en ressortit diplômé en 1897 et commença sa vie pratique par un stage de deux ans à Soleure. En 1902, il était nommé en Valais inspecteur de l'arrondissement de Viège. Cette nomination coïncidait avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les forêts. On peut se représenter les difficultés auxquelles a dû se heurter l'introduction de prescriptions nouvelles dans des arrondissements beaucoup trop étendus, le Valais en ce moment n'en comptait que six, et à une époque où tous les déplacements devaient se faire à pied. Pendant quatre ans qu'il resta à Viège, M. Delacoste sut rapidement se faire apprécier. Il déploya une activité importante aussi bien dans sa profession que dans la vie des sociétés locales. Nous avons la preuve de la haute estime dans laquelle le tenaient ses compatriotes du Haut-Valais dans le fait qu'ils l'appelèrent à siéger au conseil municipal.

C'est avec un plaisir bien vif qu'en 1906 il dut apprendre que le Conseil d'Etat lui confiait l'arrondissement de Monthey ce qui lui permettait de rentrer dans sa ville d'origine et de prendre en main un poste qui serait évidemment définitif et qu'il conserva en effet jusqu'à ce qu'il ait été atteint par la limite d'âge. Le contraste était grand entre les vallées de Viège, aux sites grandioses il est vrai, mais aux flancs sauvages, abrupts, secs, sans feuillus et son nouvel arrondissement sis dans la région lémanique, aux formes douces, aux précipitations abondantes, aux forêts très productives. abondamment mêlées de hêtres. Dès le

début, M. Delacoste se donna tout entier à ses nouvelles fonctions, introduisant de l'ordre et de la méthode dans les exploitations forestières qui alors se faisaient encore trop souvent sans discernement. Il possédait le don de régler les questions difficiles et sut par sa patience éviter bien des conflits. Le sort du personel subalterne lui tenait particulièrement à cœur et il fonctionna régulièrement comme professeur quand des cours de gardes étaient organisés en Valais. On ne saurait mieux faire ressortir l'attachement qu'il portait à sa profession qu'en rappelant qu'il aimait à déclarer que le métier de forestier était le plus beau de tous.

En s'établissant à Monthey, M. Delacoste choisit son domicile hors de ville, à Massillon, dans un riant site de verdure à quelque 200 mètres au-dessus de la plaine du Rhône. La situation de cette demeure en pleine campagne lui permit de satisfaire son goût pour les choses de la nature et de se consacrer également à l'agriculture, cette grande sœur de la sylviculture à laquelle il voua toujours le plus grand intérêt. Esprit vif et éveillé, il était très cultivé, fût même poète à ses heures et publia de temps à autre de petits poèmes dans la presse locale. Il nous souvient que lors de la course de l'Union des Forestiers Valaisans à Ovronaz, il agrémenta nos haltes horaires en nous récitant quelques pièce en vers de sa composition.

Officier de carabinier, M. Delacoste fut un excellent tireur et présida la société de cible de Monthey. Pendant la dernière guerre, malgré son grand âge, il offrit ses services à l'armée et prit le commandement d'une compagnie de landsturm. Il servit également sa patrie dans la vie politique en occupant le poste de vice-président du Conseil Général de Monthey.

En 1949, un soir qu'il rentrait chez lui, il se fractura si malheureusement la jambe qu'il ne put jamais s'en remettre. Il vécut depuis lors retiré dans sa propriété de Massillon, soigné avec dévouement par son épouse et entouré d'une nombreuse descendance d'enfants et de petits enfants.

Depuis vingt ans qu'il avait pris sa retraite, l'absence de M. Delacoste laissait un vide dans nos réunions d'inspecteurs forestiers. Les jeunes ne l'ont même plus connu. Mais tous ceux qui ont eu le privilège de collaborer avec lui n'oublieront jamais le collègue aimable et courtois, optimiste, d'une bonne humeur toujour sereine, qu'ils avaient si grand plaisir à rencontrer. *P. K.*

MITTEILUNGEN - COMMUNICATIONS

Über die Bedeutung der Zecken als Krankheitsüberträger

Von *J. Nosek,* Bratislava, Tschechoslowakei

Die Zecken bezeichnen wir als Ueberträger oder Vektoren der transmissiven Krankheiten. Optimale Standorte für die Existenz der Reservoirtiere und der Vektoren sind die Mischwälder der niederen Lagen mit viel strauchartigem Unterwuchs und reichlichen Gräsern, die Sträucherbestände der Auweiden, die steppen- und halbsteppenartigen Gebiete, wo der Mensch durch Rodung des